



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 32669

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'obésité infantile. L'obésité infantile connaît un développement épidémique. En effet, aujourd'hui, près de 15 % des enfants âgés de cinq à douze ans, contre 3 % en 1965, affichent une surcharge pondérale. Si rien n'est fait, dans les années 2020, près de 25 % des enfants seront obèses. Compte tenu du fait que l'obésité engendre d'autres pathologies et que deux tiers des enfants obèses le restent à l'âge adulte, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de mettre un frein à la progression de l'obésité infantile.

Texte de la réponse

Les experts estiment qu'en France la prévalence de l'obésité chez l'enfant est passée de 5 % dans les années quatre-vingt à environ 15 % en 2000. Cette augmentation très rapide pose un vrai problème de santé publique. L'avancée de la connaissance scientifique a démontré l'importance majeure de la nutrition comme déterminant de la santé et son rôle dans l'apparition des pathologies les plus fréquentes qui sont cause de la majorité des décès en France. Le programme national de nutrition santé (PNNS) a, entre autres objectifs, l'ambition de réduire de 20 % la prévalence du surpoids et d'obésité chez les adultes et d'interrompre l'augmentation particulièrement élevée de la prévalence de l'obésité chez les enfants. Plusieurs actions du PNNS sont donc orientées vers la prévention primaire et le dépistage précoce de l'obésité : circulaire relative à l'alimentation en milieu scolaire ; lettre cosignée par les ministres de l'éducation nationale et de la santé sur l'importance de la mise en place de fontaines à eau et la limitation des distributeurs de boissons sucrées ; guide alimentaire destiné aux enfants et adolescents qui sera développé selon des modalités similaires à celles du guide « La santé vient en mangeant : le guide alimentaire pour tous » ; disque pour le calcul de l'indice de masse corporelle (IMC) des enfants accompagné de courbes d'IMC et d'un livret explicatif adressé aux professionnels de la santé en 2003 ; module de formation continue sur l'obésité de l'enfant. Par ailleurs, l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES) a été saisie d'une demande d'élaboration de recommandations sur l'obésité de l'enfant. Dans le cadre des appels nationaux à projet du PNNS, de nombreuses actions diverses, bénéficiant d'une évaluation rigoureuse, sont en cours de développement et devraient donner leurs premiers résultats à la fin de l'année 2004. Les actions visant à informer et à orienter les consommateurs vers des choix alimentaires et un état nutritionnel satisfaisant, initiées en 2002 par la diffusion du « Guide alimentaire pour tous seront poursuivies par des actions plus spécifiquement dirigées vers les enfants ». Une proposition de règlement européen concernant les allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires est en cours de discussion. Enfin, un groupe de travail, associant les professionnels des différentes filières agroalimentaires et de la communication, vient d'être constitué pour réfléchir aux moyens de rationaliser les messages délivrés aux enfants par la publicité, notamment télévisuelle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32669

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 618

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2363